



Ligne Nouvelle  
**Provence Côte d'Azur**  
GRAND PROJET FERROVIAIRE  
SUD EUROPE MÉDITERRANÉE

## Comité Territorial n° 5 des Alpes-Maritimes

Etudes Préalables à l'Enquête d'Utilité Publique - Phase 1

Nice – 8 novembre 2013

De la LGV  
à la Ligne  
Nouvelle

LANGUEDOC ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE CALAIS PICARDIE—PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR—RHÔNE ALPES AUVERGNE  
ET BASSE-NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE CALAIS PICARDIE—PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR—RHÔNE ALPES AUVERGNE  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR—RHÔNE ALPES AUVERGNE  
LOIRE—CENTRE LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE CALAIS PICARDIE  
PORTUGAL—UNITED KINGDOM—IRELAND—BELGIUM—NETHERLANDS—DENMARK—SWEDEN—GERMANY—ESTONIA—LITHUANIA—POLSKA—SLOVENSKO—ÖSTERREICH—ČESKÁ REPUBLIKA—DEUTSCHLAND—LUXEMBOURG—FRANCE  
ES—BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ—BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE—CENTRE LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC

# Proposition d'ordre du jour



1. Où en sommes-nous ?

2. La ligne Nouvelle dans les Alpes-Maritimes

3. La zone de passage préférentielle

4. Les prochaines étapes

# Où en sommes-nous ?

# Où en sommes-nous ?

De la LGV  
à la Ligne  
Nouvelle

- Les acquis de la concertation 2011 / 2012
- La commission Mobilité 21
- La décision du gouvernement
- Le Comité de Pilotage du 23 septembre 2013

# Les acquis de la concertation publique de 2011

- Mettre en avant **les transports du quotidien**
- **Doubler les capacités du réseau ferroviaire** (alors même que le doublement sur place de la ligne existante n'est pas possible partout et coûterait aussi cher qu'une ligne nouvelle, avec de fortes nuisances)
- **Privilégier des gares intermodales et interconnectées** avec le réseau existant (gare souterraine sous la gare de Marseille Saint-Charles, gare de Toulon, gare nouvelle à l'Est du Var, gare nouvelle à l'Ouest des Alpes-Maritimes, gare TaGV au pôle d'échanges de Nice-Aéroport notamment)
- **Adapter la grande vitesse aux contraintes du territoire**

# Les constats partagés avec les élus en 2012

- **Utiliser les emprises existantes dans le sillon permien** pour un doublement de l'infrastructure
- **Prévoir une ligne nouvelle en site propre** et à grande vitesse dans les Alpes-Maritimes
- **Améliorer la liaison** Nice – Monaco - Italie
- **Eviter au maximum les zones agricoles**
- **Limiter les nuisances** et les impacts

# Les constats partagés avec les élus en 2012

- La très grande vitesse n'est pas la priorité partout, il faut :
  - **Améliorer les trains du quotidien**
  - **Diminuer le temps de parcours Marseille Nice notamment**
- **Améliorer le réseau et le système ferroviaire**
- **Développer l'inter-modalité** au niveau des pôles d'échanges
- **Créer une nouvelle infrastructure** et limiter au maximum les nuisances
- **Crédibiliser le financement** du projet
- **Associer et mieux informer** les élus du territoire

# La Commission Mobilité 21

## Le projet phasé présenté à la CM21





# La Commission Mobilité 21

La Commission « Mobilité 21 » présidée par Philippe Duron, a remis son rapport au gouvernement le **27 juin 2013**

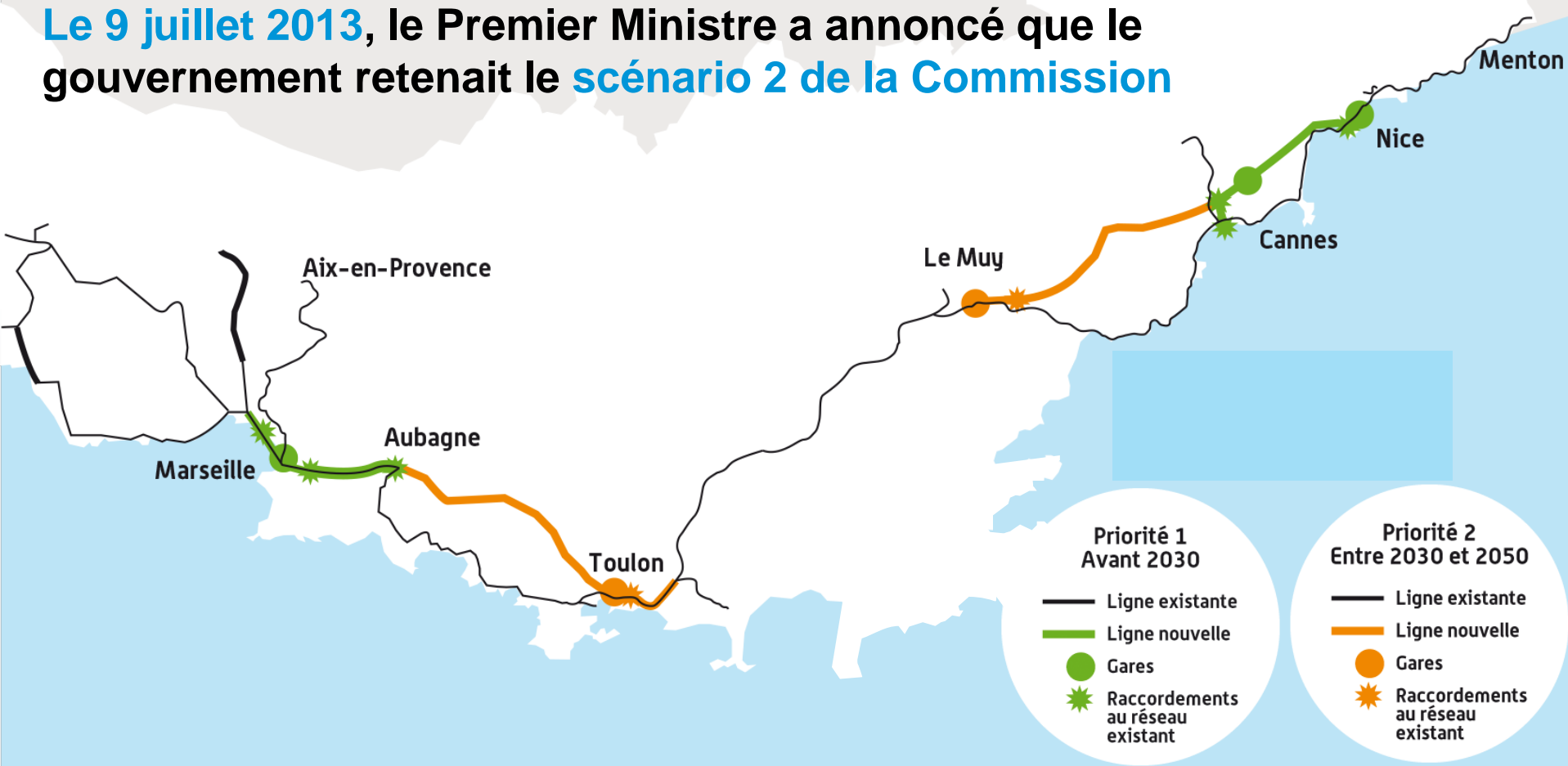
- La Commission a salué l'évolution du projet de LGV vers une **ligne nouvelle réalisable par étapes**
- Elle a classé les projets selon 3 priorités :
  - Projets de 1<sup>ère</sup> priorité : travaux à engager à avant 2030
  - Projets de 2<sup>nde</sup> priorité : travaux entre 2030 et 2050
  - Projets non prioritaires : après 2050

Concernant le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, la Commission a proposé 2 scénarios :

- **Scénario 1 – Enveloppe nationale de 8 à 10 Mds €**
  - **Priorité 1** : Traitement du nœud ferroviaire marseillais (2,5 Mds €)
  - **Priorité 2** : Traitement du nœud ferroviaire azuréen et réalisation de la Ligne Nouvelle entre Aubagne et Toulon et entre Le Muy et Nice pour 9,5 à 12 Mds €
  
- **Scénario 2 – Enveloppe nationale de 28 à 30 Mds €**
  - **Priorité 1** : Traitement des nœuds ferroviaires marseillais (2,5 Mds €) et azuréen (4,2 Mds €)
  - **Priorité 2** : Réalisation de la Ligne Nouvelle entre Aubagne et Toulon et entre Le Muy et Nice pour 5,3 à 7,8 Mds €

# La décision du gouvernement

Le 9 juillet 2013, le Premier Ministre a annoncé que le gouvernement retenait le **scénario 2 de la Commission**



# Le Comité de Pilotage du 23 septembre

- **Prend acte des décisions du gouvernement**
- **Demande à RFF de mener conjointement les études sur les priorités 1 & 2**
- **Prend acte de la Zone de Passage Préférentielle de Marseille à l'Italie**
- **Décide d'engager une concertation en 2 temps**
  - **Avant fin 2013 – nœuds Marseille et Nice (priorité 1)**
    - **Information et consultation des élus par les préfets**
    - **Information et consultation du public par RFF**
  - **Mi-2014 - sections Aubagne –Toulon et Le Muy –Siagne (priorité 2)**
    - **Information et consultation des élus par les préfets**
    - **Information et consultation du public par RFF**

# La Ligne Nouvelle dans les Alpes-Maritimes

# La Ligne Nouvelle dans les Alpes-Maritimes



— Une première section de ligne nouvelle entre la Siagne et Nice

— Une boucle ferroviaire

— La gare nouvelle de Sophia-Bréguières

— La gare nouvelle de Nice-Aéroport

— Des aménagements du réseau existant

# Une première section de ligne nouvelle

Pour désaturer le littoral

- Plus de fiabilité
- Plus régularité
- Plus de TGV



Une ligne nouvelle en tunnel sur plus de **80%** de son parcours

# Une boucle ferroviaire

Pour améliorer la desserte ferroviaire  
→ Plus de TER



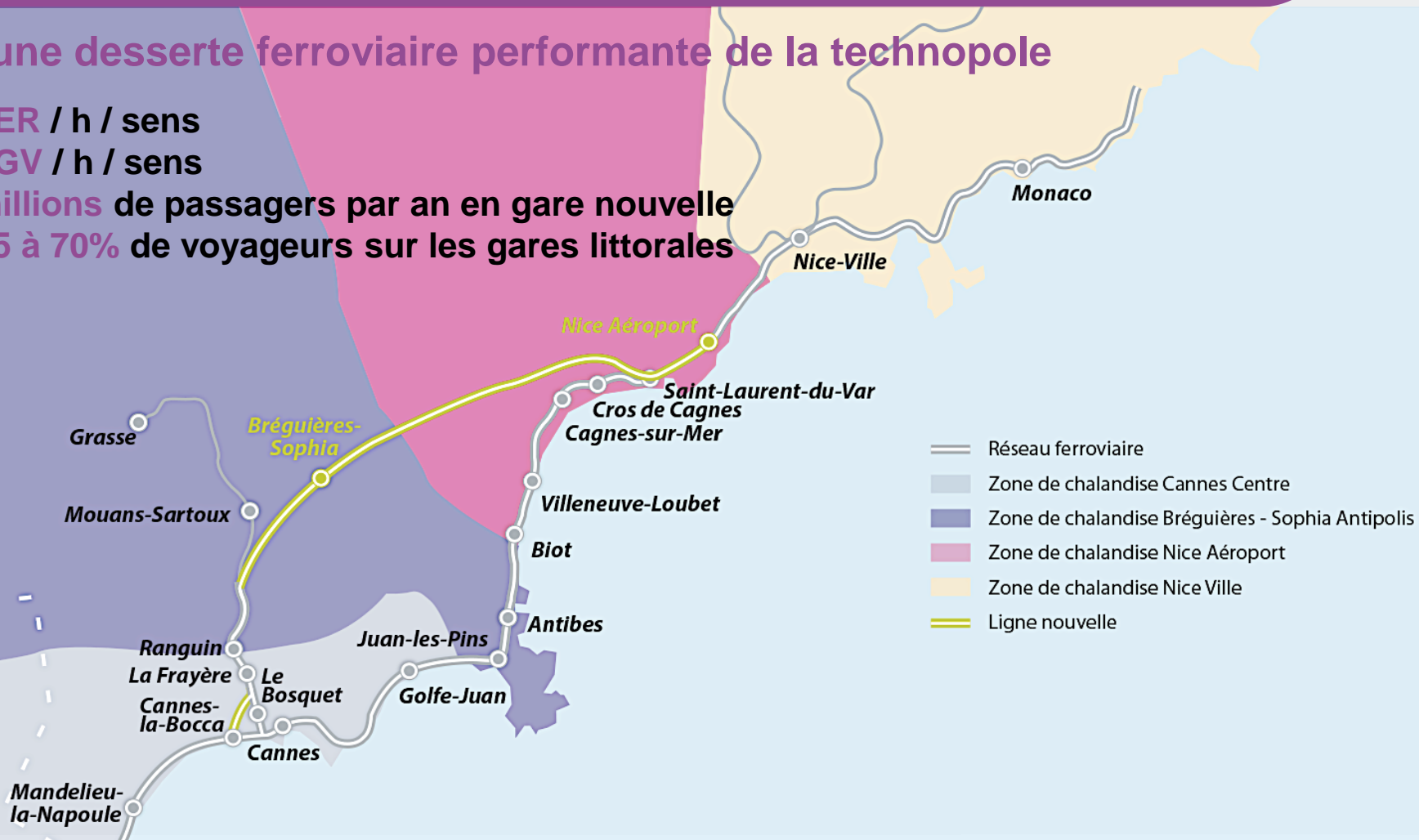
**Des temps de parcours réduits**  
→ Nice – Sophia Antipolis : 7 mn  
→ Cannes – Sophia Antipolis : 15 min  
→ Cannes – Nice : 24 mn



# La gare nouvelle de Sophia-Bréguières

Pour une desserte ferroviaire performante de la technopole

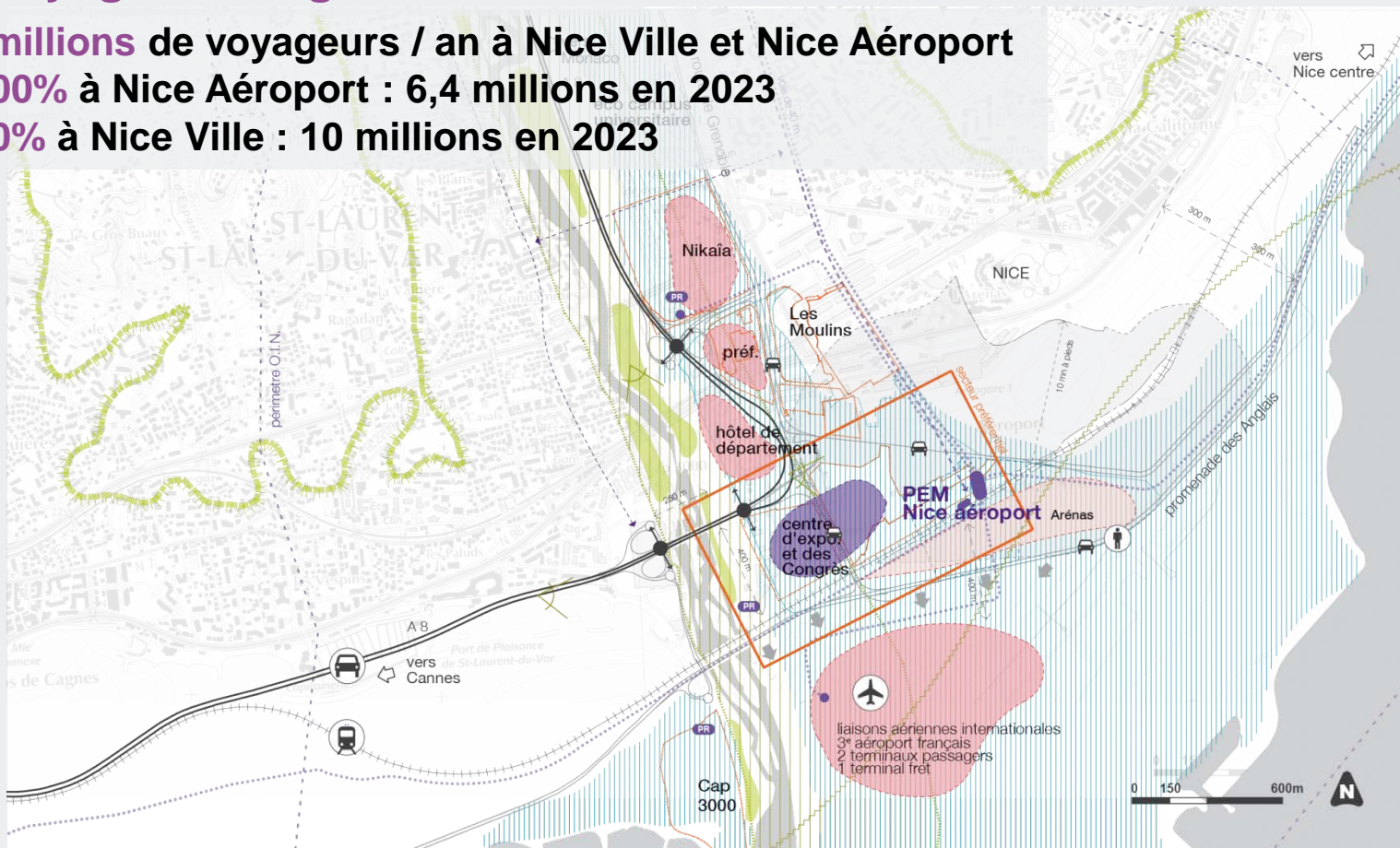
- 2 TER / h / sens
- 2 TGV / h / sens
- 2 millions de passagers par an en gare nouvelle
- + 15 à 70% de voyageurs sur les gares littorales



# La gare nouvelle de Nice aéroport

## + de voyageurs en gares de Nice

- 16 millions de voyageurs / an à Nice Ville et Nice Aéroport
- + 500% à Nice Aéroport : 6,4 millions en 2023
- + 50% à Nice Ville : 10 millions en 2023



# Des aménagements sur le réseau existant



# La zone de passage préférentielle

# Cadre de travail pour la poursuite du projet



Définitions

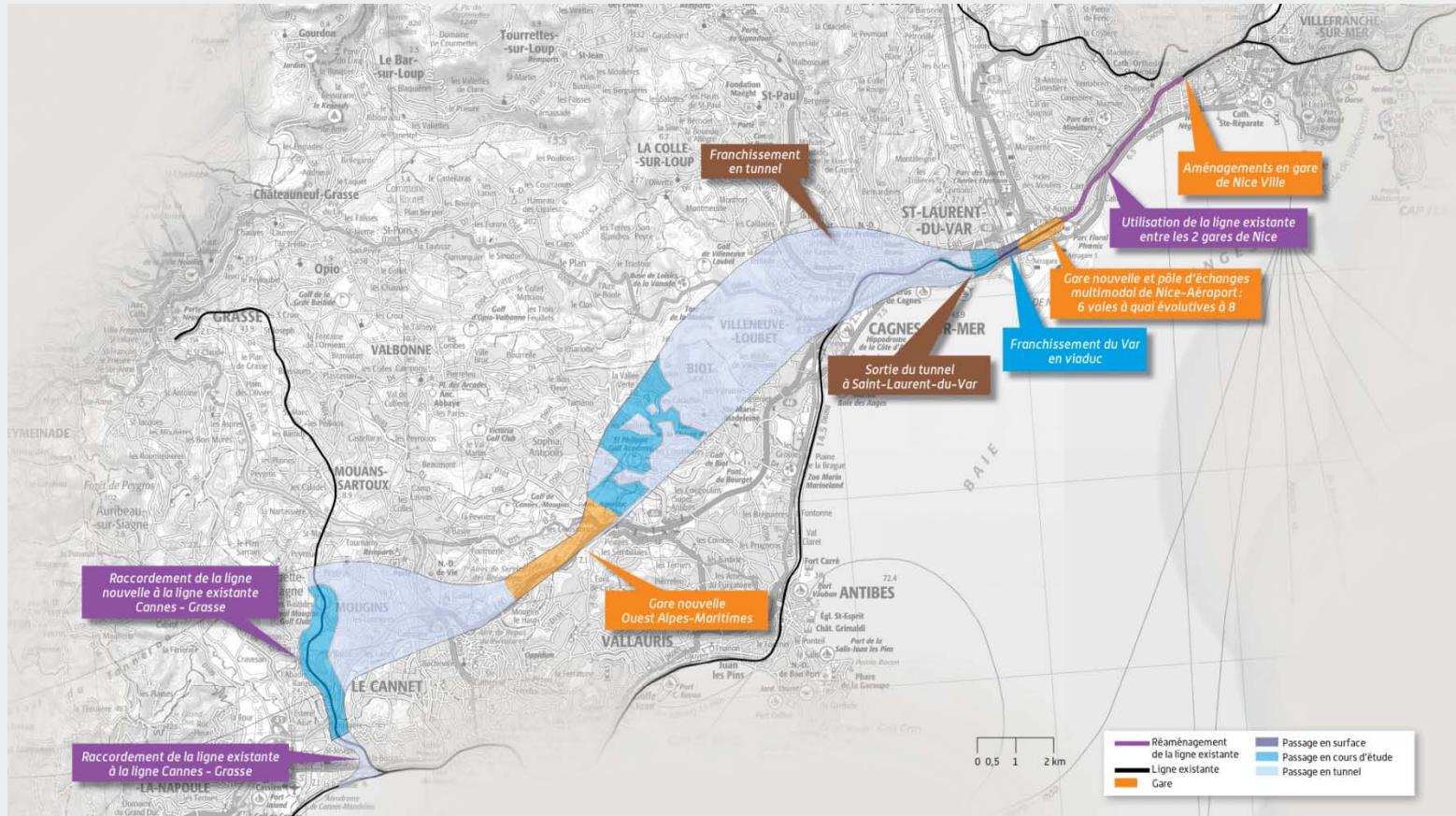
Présentation

# Définitions

- **Qu'est-ce que la Zone de Passage Préférentielle ?**
  - Zone retenue pour la recherche du meilleur tracé (objet des études phase 2)
- **Comment a-t-elle été déterminée ?**
  - Etudes de « phase 1 »
  - Concertation avec le public en 2011
  - Concertation avec les élus en 2012
  - Etudes d'approfondissement et de phasage du projet
- **Quelle portée juridique ?**
  - Pas de portée juridique propre
  - Sert de base aux protections foncières

# ZPP de la priorité 1

## Désaturation du noeud ferroviaire niçois



# Les prochaines étapes



# Les prochaines étapes



— **Le calendrier**

— **L'information et la consultation  
du public**

# Le calendrier

Avant fin 2013	Concertation priorité 1 : nœuds marseillais et azuréen <ul style="list-style-type: none"><li>•28 octobre : rencontre Préfet/Élus 06</li><li>•8 novembre : COTER 06</li><li>•Mi-novembre – mi-décembre : information et consultation du public</li></ul>
Début 2014	Décision ministérielle : passage en études phases 2 pour les nœuds marseillais et azuréen
Mi 2014	Concertation priorité 2 : Aubagne – Toulon & Le Muy – Siagne
Automne 2014	Démarrage des études de phase 2 pour Aubagne – Toulon & Le Muy – Siagne
<b>2017</b>	<b>DUP nœuds marseillais et niçois</b>

- **Dispositif annoncé au préalable dans la presse**
- **Mise à disposition de documentations et de moyens d'expression (registre, lettre T) dans les mairies de la ZPP, CCI...**
- **Distribution dans les pôles d'échange de documents synthétiques de présentation du projet et de la ZPP ainsi que des moyens d'expression (type lettre T)**
- **Mise en ligne sur le site internet des documents de présentation du projet, de la ZPP et d'une rubrique « exprimez-vous »**

# Avis du COTER